

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, DRELA, PIHAN GAUMET, GENERMONT, DACQUIN, DAUMAS, OSTER, VANDENBROM, GRANDJEAN, FRETE, SMITS, CUZY, ZIRELLI, MM. BEURDELEY, POTET, LASCHAMP, IODICE, PRUVOT, DAMIEN, CESCHINI, TASSIN, ALLARD, HAVEZ, PILORGE, BONNARD, LANGLET, COPPIN, BONNETON, FLAMANT, M. TOULLIC qui était représenté par Mme PICARD.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Madame SALSO-GROSSHENNY qui avait donné pouvoir à Monsieur LANGLET, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY.

ABSENTS EXCUSES : Madame MONFORT, Monsieur BELLOT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PICARD Marie Laure.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 27 juin 2018.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur CASTET, Président du club de Football de Longueil Annel.

Monsieur CASTET souhaite informer l'assemblée sur la situation du club de football de LONGUEIL ANNEL.

Il ne trouve plus, aujourd'hui, de solutions pour le club (création en 1972). Maintenant, gérer un club de foot, c'est gérer une entreprise au quotidien et cela est de plus en plus compliqué.

Le club compte 170 licenciés. Le but du club est que les enfants restent à LONGUEIL ANNEL. Il faut donc les fidéliser mais le club manque de moyens (humains, infrastructure, matériel...). Il est à noter que LONGUEIL ANNEL joue en Régional.

Le bénévolat se professionnalise et malheureusement le club vit avec 3/4 personnes bénévoles encore en activités professionnelles.

Aucune personne du club ne touche de l'argent. Il n'existe pas de prime de match non plus.

Le budget est de 30 000.00 €.

Sur 30 000 €, le club reçoit 7 000 € de subvention (23%) le reste provient des adhésions, de l'organisation de manifestations et de dons.

La plupart des clubs que rencontre LONGUEIL ANNEL ont un budget de 100 000.00 €, possèdent des minibus et deux à trois salariés.

Monsieur CASTET souhaite mettre en place un partenariat avec le collège de Thourotte, à savoir « l'école de foot ». Il s'agirait de proposer un partenariat pour que 15 collégiens fassent du perfectionnement de foot et les fidéliser sur le territoire. Une sélection s'effectuerait sur les résultats scolaires et les tests sportifs en concertation avec le proviseur. Le problème reste le transport car il n'y a pas de terrain de foot à proximité du collège.

Monsieur ALLARD évoque le fait qu'il y a peut-être trop de clubs sur le territoire. Monsieur le Président rappelle que les clubs font partie du monde associatif et sont donc autonomes. Il a déjà essayé de fusionner les clubs de THOUROTTE et de LONGUEIL ANNEL sans succès mais pense que c'est pourtant l'unique solution.

Monsieur CASTET souhaite que son message soit entendu et espère un petit coup de pouce.

Monsieur PASTOT se propose de rencontrer les associations pour évoquer le problème.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Fournitures scolaires

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a pris une délibération de principe pour la dotation de fournitures scolaires aux élèves du territoire

Une seconde délibération mentionnant le nombre de bénéficiaires doit être prise pour permettre le paiement des factures :

- ⇒ Collège de THOUROTTE : 546 élèves
- ⇒ Collège de RIBECOURT : 424 élèves
- ⇒ 24 bons pour les établissements spécialisés

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de reconduire cette donation envers les différents bénéficiaires énoncés ci-dessus.

1.2 Transfert de compétences eau et Assainissement

Monsieur le Président rappelle que le transfert de compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes est reporté au 1^{er} janvier 2026.

Cependant, la loi prévoit la possibilité, pour les communes qui n'exercent pas cette compétence, de s'opposer à ce transfert obligatoire, par délibération, avant le 1^{er} juillet 2019.

Monsieur BONNARD explique que la ville de CHIRY OURSCAMP est « gênée » par cette question. La Loi NOTRe imposait un transfert en 2020, et de ce fait le syndicat n'a pas investi dans les réseaux. Aujourd'hui, il est prévu de reporter en 2026. Il va donc falloir réaliser des travaux alors qu'ils auraient dû être repris de fait.

Il pense que les élus sont encore dans un flou artistique. Il aimerait que l'on se positionne, que l'on ait la même conduite que les autres Communautés de Communes.

Monsieur le Président n'est pas pour le transfert. Il ne voit pas comment la CC2V va pouvoir uniformiser le prix de l'eau alors que certains syndicats sont couplés avec des communes hors du territoire (VANDELICOURT sur le Ressontois, CHIRY OURSCAMP sur le Noyonnais, TRACY LE VAL avec TRACY LE MONT...).

Il pense que les syndicats doivent continuer leurs travaux sur les réseaux. Le syndicat de THOUROTTE/LONGUEIL ANNEL dont il est membre n'attend pas ce transfert et continue d'effectuer des travaux nécessaires (un gros chantier est en cours actuellement). En effet, cela a un impact sur les finances, sur les emprunts, mais il faut continuer à travailler.

Monsieur LEFEVRE précise que deux communes ont déjà délibéré (LE PLESSIS BRION ET MONTMACQ)

Monsieur BONNARD pense qu'il faut envisager et anticiper ce transfert pour ne pas être au pied du mur.

Monsieur PASTOT explique qu'aujourd'hui le prix de l'eau à MACHEMONT est de 6 €. A l'heure de la mutualisation, à combien sera le prix de l'eau ? Les coûts de fonctionnement ne seront plus les mêmes.

Madame DRELA pense aussi que chaque commune doit continuer à travailler sur ses réseaux jusqu'au transfert.

② Juridique

2.1 Liste des marchés notifiés entre le 25 juin et le 25 septembre 2018

Monsieur le Président informe l'assemblée du marché qui vient d'être notifié, à savoir :

Marchés de prestations intellectuelles :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE	06/08/2018	Groupement conjoint 1) MISSION H20 2) CHAMMING'S AVOCATS 3) AMOES SCOP ARL	1) 92240 2) 33000 3) 92600	1) MALAKOFF 2) BORDEAUX 3) ASNIERES SUR SEINE	5 ans reconductible 2 fois 1 an -	Tranche ferme (TF) : 23 760,00 € TTC Tranche optionnelle 1 (TO 1) : 77 706,00 € TTC Tranche optionnelle 2 (TO 2) : 154 117,20 € TTC

Monsieur LEFEVRE souligne que le marché a été passé avec deux tranches optionnelles.

③ Ressources humaines

3.1 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la CC2V vers la Mairie de Thourotte

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGUIN à la mairie de Thourotte en qualité de responsable de la piscine, à hauteur de 30% du temps de travail, soit 10h30 pour une durée de un an à compter du 16 octobre.

Madame OSTER demande quelle sera sa fonction avec l'arrivée de la nouvelle piscine. Monsieur le Président explique qu'il faut encore y réfléchir mais Monsieur SEGUIN sera probablement responsable de la structure.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de renouveler la convention de mise à disposition.

3.2 Renouvellement de la mise à disposition de l'assistante de direction

Monsieur le Président propose de reconduire la convention de mise à disposition de l'assistante de direction, Madame LEBOEUF auprès de la CC2V pour une durée de trois ans à raison de 50% de son temps de travail.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de renouveler la convention de mise à disposition.

3.3 Renouvellement de la mise à disposition de l'archiviste

Monsieur le Président propose de reconduire la convention de mise à disposition de l'archiviste auprès de la CC2V et de maintenir la répartition du temps de travail, à savoir 60% CC2V et 40% commune de Thourotte pour une durée de deux ans.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de renouveler la convention de mise à disposition.

④ Finances

4.1 Décision modificative n°2/2018

Monsieur LEFEVRE précise qu'il s'agit d'une décision modificative d'écriture d'ordre à la demande de la perceptrice concernant l'amortissement du bateau promenade.

Cette recette supplémentaire de 13 800 € permet de provisionner le projet piscine.

Il est à noter également un changement de compte pour l'installation des étangs de Plessis.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prog 107 piscine communautaire	13 800 €		
	237 000 €	2158 ET installations Etangs Plessis	237 000 €
2118 ET Autre terrain Etangs de Plessis			
13913 subvention d'équipement	1 410 €	2318 BP Bateau promenade	13 800 €
		021 f 01 virement section de fonctionnement	1 410 €
Total	252 210 €	total	252 210 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 f 01 virement section d'investissement	1 410 €	771 produits exceptionnels	1 410 €
Total	1 410 €	total	1 410 €
TOTAL GENERAL	253 620 €	TOTAL GENERAL	253 620 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative n°2/2018.

⑤ Pays Sources et Vallées

5.1 Circuits courts

Monsieur le Président explique que la CC2V travaille avec le Pays sur les circuits courts pour mettre en avant la proximité. Globalement, les agriculteurs sont favorables pour y participer mais ne sont pas prêts à payer, à gérer une structure.

Un évènement de promotion des produits locaux sous la forme d'un « week-end à la ferme » est proposé conjointement entre les services du Pays et ceux des EPCI les 13 et 14 octobre. Des animations pour les familles, des repas champêtres seront organisés.

Monsieur LEFEVRE explique que le Lycée horticole est beaucoup investi dans ce projet et participera ce week-end à la manifestation.

Monsieur le Président précise que le Pays travaille également sur un projet de légumerie avec l'ESAT de Noyon.

Cinq porteurs ont été identifiés dans le cadre de l'étude menée par le Conseil Départemental. Fin octobre, le Département choisira les lauréats.

Celui de l'ESAT de Noyon est le plus abouti. Un plan de financement sur la base d'une enveloppe de 500 000.00€ (Equipements) est en cours d'élaboration.

5.2 PCAET

Monsieur le Président explique que le marché est notifié suite à la commission ADEME du 24 septembre. Le titulaire du marché est la société GINGER-BURGEAP.

Monsieur LEFEVRE explique que, dans le cadre de la Loi, il était obligatoire de relancer une étude.

L'objectif est d'aller sur du concret (cahier des charges). Pour ce faire, le Pays a recruté un stagiaire de l'UTC pour six mois.

L'idée est d'engager une réflexion sur la transition énergétique et que le plan soit utile pour les élus et pour les habitants.

Le bureau d'études a développé un logiciel pour réaliser des études à la parcelle.

Monsieur LEFEVRE rappelle que le dispositif OPAH est versé selon des conditions de ressources et l'objectif est d'aller chercher des aides pour les habitants qui sont au-dessus du seuil et qui ne peuvent pas bénéficier de l'OPAH.

Beaucoup d'habitations dans le territoire sont anciennes et demandent de gros travaux d'isolation.

5.3 Syndicat mixte SAGE Oise Moyenne

Monsieur le Président explique que la CCPN prend l'initiative pour le compte des autres EPCI de saisir le Préfet pour la création du syndicat mixte (SMOM).

La création est prévue en début d'année 2019 pour le portage du SAGE, le transfert de la GEMA interviendrait au 1^{er} janvier 2020.

Une réunion est sollicitée auprès de Madame MERCIER, Directrice de l'AESN, pour évoquer le portage du futur contrat global eau à l'échelle du SMOM.

II Habitat

1.1 Demande de subvention pour le suivi animation de l'OPAH

Madame GENERMONT propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour le suivi-animation de notre opération programmée pour l'amélioration de l'habitat pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019.

Cette subvention se répartit à hauteur de 35 149.41 € HT pour la partie fixe (35% pour le suivi-animation confié au cabinet INHARI) et de 11 020.00 € pour la partie variable, en fonction de la réalisation des objectifs fixés dans le programme.

C'est un dispositif qui marche très bien.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de renouveler la convention de mise à disposition.

III Développement durable

1.1 Point d'information : étude sur le ruissellement

Monsieur TASSIN propose, suite à une demande des Maires, d'engager une étude sur les communes du bassin du Matz, pour réaliser un diagnostic de ruissellement et d'érosion accompagné d'un programme d'actions.

Cette étude pourrait être menée conjointement avec la CCPS et financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Monsieur FLAMANT, qui est confronté à ce problème, devait entreprendre une étude prochainement. Il demande si cela ne va pas faire doublon.

Monsieur LEFEVRE explique que l'Agence de l'Eau est prête à financer à condition que l'on fasse une étude à l'échelle du bassin versant du Matz. L'étude a pour but de faire un état des lieux et de mettre tous les acteurs autour de la table (agriculteurs...).

Il pense que cette étude répondra en grande partie à la problématique de MELICOCQ

Cependant, l'étude s'arrêtera aux préconisations à mettre en place. Après il faudra les concrétiser par des actions et aller chercher les financements.

Monsieur le Président conseille à Monsieur FLAMANT d'attendre et, s'il souhaite aller plus loin, il pourra le faire par la suite.

Madame DRELA demande s'il est possible, lors de l'étude, de prendre en compte le ru derrière le Matz, même si Monsieur ALEXANDRE lui a précisé qu'une étude sur les eaux pluviales en direction des entreprises devait être effectuée auparavant.

Monsieur TASSIN se rendra sur place.

Monsieur LASCHAMP précise que cette étude est programmée sur VANDELICOURT dans le cadre du PLU.

1.2 Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Monsieur TASSIN informe l'assemblée qu'une réflexion pourrait être menée conjointement avec les communes et les syndicats compétents en matière d'eau potable pour sécuriser sur l'ensemble du territoire l'alimentation en eau potable et porter un regard spécifique sur les interconnexions et le projet Canal Seine Nord Europe.

Monsieur DAMIEN rappelle que des réunions ont déjà eu lieu sur la sécurisation de l'eau potable. Des engagements ont été pris par l'association Canal Seine Nord pour une prise en charge.

Monsieur LEFEVRE explique que la réunion a eu lieu il y a près de 2 ans. Aujourd'hui, le projet a été repris par la Région et Monsieur BERTRAND a bien précisé que l'argent ne servirait qu'à la construction du canal et non pour d'autres équipements annexes. Il faut donc être vigilant.

1.3 Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Monsieur TASSIN rappelle, comme évoqué dans les actions inscrites au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), que la CC2V se propose de porter la réalisation d'un Plan Inter-Communal de Sauvegarde (PICS).

Une des premières phases sera de faire l'état des lieux des PCS existants sur le volet inondation et de rencontrer les communes pour identifier leurs attentes par rapport à ce plan et articuler au mieux les deux documents.

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines avec l'ensemble des Maires pour échanger sur ces trois sujets.

IV Tourisme

1.1 Demande de subvention auprès de la DRAC Hauts de France

Monsieur PASTOT propose de répondre à un appel à projets de la DRAC sur la numérisation des contenus culturels afin de sauvegarder l'ensemble des supports vidéo et audio du musée de la batellerie.

Le coût de numérisation de ce support est estimé à 5 900 € TTC, la DRAC apporterait une subvention de 50% soit 2 950.00 € TTC.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, sollicite une subvention auprès de la DRAC.

1.2 Etude de positionnement Office de Tourisme et appel à manifestations touristiques du Conseil Régional

Monsieur PASTOT propose de déposer deux AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) distinctes, l'une avec l'ARC et les lisières de l'Oise, l'autre avec la CC2V et la CCPN mais d'englober ces deux AMI dans une ambition plus vaste, celle de construire une destination globale à moyen terme articulée par l'Oise, l'Eurovélo et la forêt qui nécessitera de regrouper ces deux AMI en un seul territoire de rayonnement.

En effet, il apparait que ces deux positionnements choisis (le temps pour soi/itinérance d'un côté et la forêt « réparatrice » de l'autre) sont complémentaires et peuvent tout à fait s'articuler dans une politique globale de développement touristique.

Cette volonté doit s'accompagner de projets concrets qui forgeront le collectif.

1.3 Musée territoire 14/18 : Rapport d'activités 2014/2018 et perspectives d'avenir

Monsieur PASTOT informe l'assemblée qu'une réunion Musée Territoire s'est tenue le jeudi 20 septembre en présence des Vice- présidents et des DGS pour réfléchir au devenir du Musée Territoire à compter de 2019.

Suite aux échanges entre les EPCI, la CCPS, la CCLO et la CC2V ont émis un avis favorable à la continuité du dispositif avec le maintien d'un poste de coordinateur, d'actions de communication et d'un évènementiel commun aux cinq EPCI.

La CCPN a demandé un projet plus abouti concernant l'évènementiel ainsi qu'une réflexion sur le critère de répartition budgétaire.

La CCRV a émis un avis favorable mais souhaite engager une réflexion à moyen terme sur l'élargissement du périmètre du Musée à des EPCI de l'Aisne. Les élus sont

favorables pour donner une nouvelle orientation au Musée territoire en ciblant les scolaires et les habitants autour du devoir de mémoire.

V Culture et Sport

1.1 Demande de subvention d'association

Monsieur PASTOT propose de verser une subvention d'un montant de 174.20€ à l'association THOUROTTE Natation pour sa participation à un championnat de France.

Monsieur le Président précise que ces subventions n'aident pas le sport de haut niveau, elles permettent d'aider les clubs à participer à des championnats de haut niveau, notamment en payant le déplacement et l'hébergement.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'octroyer la subvention à l'association.

VI Questions diverses

1/ Intervillages 2019

Monsieur le Président demande qui est intéressé pour organiser les jeux intervillages 2019.

Aucune commune ne s'est positionnée.

2/ Vœux 2019

Monsieur le Président propose d'organiser la cérémonie des vœux le jeudi 10 janvier 2019 dans les locaux de la CC2V pour éviter de les programmer pendant les vacances scolaires.

Pour information, les vœux auront lieu pour THOUROTTE le mercredi 9 janvier et pour RIBECOURT le 11 janvier.

3/ Intervention de Monsieur BONNARD

Monsieur BONNARD a distribué un flyer en début de séance sur l'état d'avancement du mémorial à CHIRY OURSCAMP.

Il rappelle que la CC2V est partie prenante à hauteur de 15 000 € et le Département à hauteur de 16 500 €.

D'autres sont également partenaires : le Musée Territoire 14/18, le Lycée horticole (aménagement paysager), le Lycée professionnel Arthur Rimbaud (plantation d'arbres).

Des entreprises du territoire ont également joué le jeu (une dizaine) en offrant des prestations.

Le mémorial sera également en ligne et toute personne pourra découvrir si, dans sa commune, il y a eu des victimes civiles. Evidemment la liste n'est pas exhaustive.

Il rappelle que l'inauguration aura lieu le dimanche 9 décembre 2018.

Il souhaite remercier les services de la CC2V qui ont réalisé les panneaux.

Enfin, il demande aux élus des communes de revenir vers lui pour l'installation des plaques commémoratives.

4/ Collecte des déchets au Collège

Madame GRANDJEAN souhaite interpeller le Président :

Au niveau des conseils d'administration des deux collèges (THOUROTTE et RIBECOURT DRESLINCOURT), il a été refusé d'adhérer au marché concernant la méthanisation. Une pression importante du Conseil Départemental est mise sur les collèges car au 1^{er} janvier 2025 tous les déchets des cantines et restaurations scolaires doivent être méthanisés. Aujourd'hui, les collèges n'ont aucune idée du prix que cela va engendrer.

Monsieur le Président explique qu'aujourd'hui personne ne peut récupérer les déchets sur le territoire. Le site de PASSEL ne souhaite pas récupérer les déchets ménagers.

Il précise que le Conseil Départemental n'a pas contacté ses services sur ce point. Par contre il a été interpellé par des agriculteurs qui souhaitent faire de la méthanisation.

5/ Ramassage des objets encombrants

Monsieur POTET fait remarquer que de plus en plus de camions tournent les soirs de ramassage des objets encombrants.

Ces individus démontent maintenant directement sur place. Une bagarre a même éclaté entre deux groupes.

Monsieur LEFEVRE explique que, dans certaines Communautés de Communes, le ramassage se fait sur rendez-vous.

Monsieur le Président explique que la seule solution c'est de ne plus ramasser. Les élus ne sont pas favorables à cette idée.

La séance est levée à 21h15.